

MISE EN PLACE EN 4 ÉTAPES

1

PRESCRIPTION

Le médecin traitant prescrit des soins infirmiers à domicile (soins d'hygiène et de confort, soins techniques...).

3

RENDEZ-VOUS AVEC L'INFIRMIER COORDINATEUR

Le plan de soins individualisé est mis en place à domicile en coordination avec les aidants et les autres professionnels du domicile.

2

MISE EN PLACE DU PLAN DE SOINS

Prise de contact avec un de nos Services de Soins Infirmiers À Domicile, qui programme une visite d'évaluation des besoins à domicile.

4

RÉ ÉVALUATIONS ET SUIVI

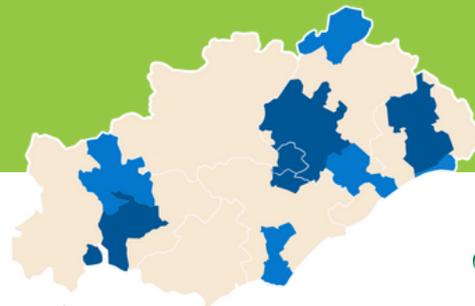
Des réajustements du plan de soin initial sont réalisés régulièrement en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient.

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

04 99 74 37 00

ssiad@presenceverteservices.fr

www.presenceverteservices.fr



RÈGLEMENTS : Prélèvement, chèque et CÉSU pré-financé.

Agrément SAP/781622782 délivré par la DIRECCTE Languedoc Roussillon, unité territoriale de l'Hérault



PRÉSENCE VERTE SERVICES

Sous le signe de la confiance

Ne pas jeter sur la voie publique

IMPACT - Conception : Service Communication Présence Verte Services - Impression : papier issu de forêts gérées durablement - Photos : iStock ou Présence Verte Services



SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Notre personnel soignant intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou en perte d'autonomie, afin de favoriser leur maintien à domicile.



96%

DES PERSONNES RESSENTENT UN IMPACT POSITIF AU QUOTIDIEN !



NOS SSIAD

PRÉSENCE VERTE SERVICES a **8 Services de Soins Infirmiers À Domicile**, ce qui **représente environ 240 places** sur le département de l'Hérault.

Les SSIAD s'appuient sur la charte de Bientraitance, la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de Handicap ou de dépendance et la charte qualité des services à la personne.

Le recours aux SSIAD permet de **préserver l'autonomie**, d'éviter ou écourter les séjours en milieu hospitalier ainsi que de retarder l'entrée en établissement.

Ces interventions peuvent être de courte, moyenne ou longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient. Les SSIAD peuvent intervenir **7 jours sur 7 si nécessaire**.



AIDE À LA TOILETTE

Nos aide-soignants accompagnent les patients au quotidien pour les aider à réaliser leur toilette quotidienne ainsi que l'aide à l'habillage/déshabillage (aide à la pose de bas de contention, rasage...).



ACTES INFIRMIERS

Les actes infirmiers techniques (prise de sang, injections, pansements...) sont réalisés par nos équipes ou par des Infirmiers libéraux conventionnés.



AIDE AU LEVER ET AU COUCHER

Nos aide-soignants diplômés accompagnent quotidiennement pour le lever/le coucher.



SURVEILLANCE DU PATIENT

Nos équipes surveillent l'état de santé du patient et veillent à la prise des traitements préparés par l'infirmier selon la prescription médicale.

De même, notre personnel soignant veille à l'hydratation et l'alimentation du patient.



AIDE AUX DÉPLACEMENTS

Nos aides-soignants accompagnent les patients dans les déplacements (aide aux transferts, aide à la marche...).



LES AIDES FINANCIÈRES

Les soins infirmiers, d'hygiène et de confort à domicile sont destinés aux personnes de plus de 60 ans, pour rester autonome chez eux. Ils font l'objet d'une prescription médicale et sont pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie. Aucune participation financière n'est demandée aux patients.